



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMITE DIRECTEUR

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 AOÛT 2020 (conférence téléphonique)

Présidence : **Monsieur Jean-Claude COUAILLES**

Présents : Membres indépendants :
Madame Christie CORNUS - Ghyslaine SALDANA

Messieurs Jean-Louis AGASSE - Francis ANDREU - Arnaud DALLA PRIA - Jean-Claude LAFFONT - Daniel OMEDES - Bernard PLOMBAT - Jean-Marc SENTEIN

Présidents de district :
Messieurs Francis ANJOLRAS - Raphaël CARRUS - Arnaud DELPAL - Maurice DESSENS - Guy GLARIA – Claude LACOUR - René LATAPIE - Serge MARTIN - Jean-Pierre MASSE - Jean Claude PRINTANT

Ont donné un pouvoir :
Présidents de Districts
Monsieur Claude MALLA à Francis ANJOLRAS

Participant: **Messieurs Olivier DAURIOS - Camille GARNIER**

Excusés : **Madame Huguette UHLMANN**
Messieurs Jean Bernard BIAU - - Jérôme BOSCARI - Christophe BOURDIN - Christian GRAS - Mario PERES -

Yvan DAVID - Christophe GENIEZ - Damien LEDENTU

Absents **Sandryk BITON - Jean Francois CHAPPELLIER - Michel CHARRANCON - Henri NOEL - Christian SALERES - Pierre THEVENIN**

Les 4 Membres de la Commission Régionale d'Appel n'ont pas participé au vote (Messieurs Jean Louis AGASSE – Francis ANDREU – Daniel OMEDES – Bernard PLOMBAT).

Ouverture de la Séance à 18h00

Avant de débiter les débats, Monsieur Jean-Claude COUAILLES rappelle la décision qui est de réunir les Membres du Comité de Direction quand le CNOSF donne un avis de conciliation contraire aux jugements des commissions ou instances régionales. Cela permet des échanges avant de prendre une décision collégiale.

Monsieur COUAILLES rappelle les faits de cette affaire :

- Suite au classement arrêté par le comité directeur du District de Gard-Lozère après l'arrêt des compétitions prononcé par le comité exécutif de la FFF, et au regard des modalités définies pour effectuer les classements, les clubs de l'ES MARGUERITTOISE et du STADE BEUCAIROIS accèdent en Départementale 1, le club de VEZENOBRES est maintenu en Départementale 2.
- Le club de VEZENOBRES a porté la décision devant la commission d'appel de la LFO qui a confirmé la décision prise par le comité directeur du District de Gard-Lozère
- Au regard de cette décision, le club de VEZENOBRES a saisi le CNOSF pour une demande de conciliation.
- Le CNOSF a rendu sa décision : Si c'est indéniablement par une régulière application des règles applicables que l'équipe séniors requérant n'a pas été promue, le conciliateur entend proposer à la Ligue au nom de l'éthique sportive de revenir sur sa décision et propose à la Ligue de rapporter sa décision afin d'autoriser l'équipe 1 de VEZENOBRES d'accéder en Départementale 1 pour la saison 2020/2021.

La parole est donnée à Monsieur Francis ANJOLRAS, Président du District de Gard-Lozère :

Monsieur ANJOLRAS tient tout d'abord à faire part de son étonnement concernant la présence de Monsieur Cyril DURAND, qui s'est présenté au CNOSF en tant que dirigeant au club de VEZENOBRES lors de la conciliation alors qu'il est licencié d'un club d'un autre département.

Il fait un bref rappel des faits importants lors de l'étude de ce dossier et précise notamment que porter la poule de Départementale 1 de 13 à 14 équipes ne serait pas raisonnable au regard du nombre de descentes nécessaires en fin de saison pour ramener la poule à 12 équipes.

Pour des raisons règlementaires, Monsieur ANJOLRAS n'est donc pas favorable à l'accession de cette équipe au plus haut niveau départemental.

La parole est donnée à Monsieur ANDREU en sa qualité de Président de la commission régionale d'appel précise que la commission a fait une stricte application des règlements et informe le comité qu'il n'est pas favorable à la proposition du conciliateur du CNOSF qui regarde davantage l'esprit (éthique sportive) que l'aspect règlementaire.

La parole est donnée à Monsieur Camille GARNIER s'exprime à son tour en sa qualité de juriste de la Ligue rappelant les textes et l'explication stricte du CNOSF.

La parole est ensuite donnée aux membres du comité directeur :

- Monsieur Jean-Claude PRINTANT fait part de son étonnement et de son indignation face à cette proposition du CNOSF quand on sait que lors de certains précédents, des propositions contraires ont été prises.
- Monsieur Jean-Marc SENTEIN rappelle que les décisions ont été prises dans un contexte délicat (crise sanitaire) et rappelle également que le CNOSF a souvent suivi dans ses décisions la FFF.
Au regard du contexte particulier, il trouve dommage de ne pas accepter de porter la poule à 14 équipes car cela a déjà été fait auparavant, précisant donc que la proposition de conciliation du CNOSF n'est pas si mauvaise que cela.

Le Président de la Ligue rappelle que le comité directeur suit habituellement l'avis de ses commissions.

Le Président de la Ligue soumet au vote la proposition suivante :

- POUR la conciliation proposée par le CNOSF :1
- CONTRE la décision de conciliation du CNOSF :16
- ABSTENTION :0

Le Comité Directeur rejette à la majorité la proposition de conciliation du CNOSF

PLANNING CHAMPIONNATS SENIORS FEMININS

La parole est donnée à Madame Christie CORNUS concernant les calendriers féminins.

Madame CORNUS explique que l'article 11.3 des dispositions communes aux championnats indique les plages horaires sont différentes entre les compétitions féminines SENIOR et SENIOR Masculins.

Elle demande une harmonisation des plages horaires pour les compétitions féminines et masculines séniors.

Le Comité Directeur émet un avis favorable à cette proposition ; en conséquence, l'article 11.3 des dispositions communes sera modifié.

1er TOUR DE COUPE DE FRANCE

Monsieur COUAILLES dresse un bilan des rencontres disputées ce weekend dans le cadre du 1^{er} tour de Coupe de France : ainsi, sur 248 matchs planifiés :

- 233 rencontres se sont jouées.
- 15 rencontres ont été annulées, un tiers pour des raisons de COVID-19.
- 3 rencontres sur les 233 ont été arrêtées avant la fin du temps règlementaires pour les raisons suivantes :
 - o Après avoir appris à la mi-temps que les joueurs avaient été en contact avec une personne déclarée positive au COVID-19, les joueurs ont préféré ne pas reprendre le match afin de préserver au maximum la santé de chacun : Le Président salue ce geste, car cette équipe menait au score et a donné sa priorité à l'intérêt général sans se soucier du résultat,
 - o Un match a été arrêté pour bagarre générale,
 - o Un match a été arrêté suite à l'agression de l'arbitre central.

INFORMATIONS DIVERSES

 Le Président de la Ligue informe le comité qu'à partir du 25 août et en raison de la pandémie, les présidents de Ligue se réuniront tous les mardis matin afin de faire le point de la situation. De fait, une réunion sera donc programmée tous les mardis après-midi avec les Présidents de Districts afin de les informer des éléments évoqués le matin.

 Monsieur COUAILLES informe le comité qu'il a été demandé aux arbitres ayant officié ce weekend de remplir un questionnaire afin d'avoir un retour d'expérience notamment en rapport avec le COVID-19 et les mesures adoptées lors des rencontres. Ce rapport sera transmis à la FFF.

- ✚ Monsieur Arnaud DELPAL souhaite savoir quelle position commune la Ligue et les Districts doivent adopter pour faire face aux cas COVID lorsque les compétitions reprendront.

Monsieur COUAILLES apporte un 1^{er} élément de réponse en précisant que si la rencontre n'a pas débuté, alors le match doit être reporté ; cependant, il évoque que certaines agences départementales ne veulent pas fournir l'attestation en cas de COVID déclaré : ce point important pour la gestion des compétitions sera rapportée demain matin lors de la réunion avec les Présidents de Ligue afin de voir quelle position adopter par la suite.

Monsieur Guy GLARIA rejoint les propos tenus en expliquant qu'il faut absolument que la situation soit clarifiée avant le début des championnats.

Monsieur René LATAPIE rappelle que le décret concernant la présence de public autour de la main courante (donc non assis) doit subir une modification pour apporter plus de souplesse aux clubs et aux instances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45

Le Président

Jean-Claude COUAILLES

